



Infos – CUSS - Couverture Universelle de Soins de Santé

1. La CUSS, c'est quoi ?

C'est un accès à l'assurance maladie qui permet aux personnes vivant dans la précarité économique au Luxembourg d'aller chez le médecin de leur choix au Luxembourg, d'avoir une carte CNS et de ne pas devoir avancer les frais de la consultation et à la pharmacie pour des médicaments prescrits. Les bénéficiaires de la CUSS doivent accepter un suivi social.

2. Qui a droit à la CUSS?

Toutes les personnes qui vivent habituellement sur le territoire national, n'ont aucune source de revenu et ne peuvent pas recevoir l'aide de l'office social de leur commune. Ce sont donc généralement des personnes sans adresse officielle ou sans autorisation de séjour.

3. Quelles conditions pour obtenir la CUSS?

Il y a trois conditions principales : pouvoir prouver son identité, que l'on habite depuis 3 mois au moins au Luxembourg et n'avoir aucune affiliation à une caisse de maladie (ici ou ailleurs). Ensuite, la personne doit accepter un suivi social rapproché qui l'oblige à revenir tous les mois se présenter chez l'assistante sociale.

4. Où puis-je me rendre pour obtenir la CUSS?

Actuellement, 5 associations peuvent ouvrir des demandes de CUSS : Médecins du Monde Luxembourg, Jugend- an Drogenhëllef (JdH), CNDS Abrigado, Stëmm vun der Strooss et la Croix-Rouge.

<u>Personnes de contact - assistants(es) sociaux(les)</u>	<u>Associations Mandatées CUSS</u>	<u>Adresses</u>	<u>Numéros de tél.</u>	<u>Adresses mail</u>
Stéphanie GARDINI Julie SCHONNE	Médecins du Monde	Pour la facturation CUSS → B.P. 34 L-4001 Esch/Alzette 5, rue d'Audun L-4018 Esch/Alzette 30, rue Dernier Sol L-2543 Luxembourg	671 145 677 661 145 674 28 89 23 71	cuss@medecinsdumonde.lu
Julie GUILLAUME	CNDS - Comité national de défense sociale - Abrigado	8, rte de Thionville L-2610 Luxembourg	27 36 84 66 621 225 238	cuss@cnds.lu



Noémie MAERTZ (Lux.) Sarah WAHL (Esch)	Stemm vun der Strooss	7, rue de la Fonderie L-1531 Luxembourg	49 02 60 31 26 54 22 24	cuss@stemm.lu
Martine RIES Nadia LUCAS	JDH/Jugend an Drogenhelf	93, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 10 40-1 661 49 84 77	cuss@jdh.lu
Uschi ERASME Fernand HOEPPNER	Croix-Rouge	13, rue de Bragance L-1255 Luxembourg	621 43 26 63 621 89 24 27 27 55	cuss@croix-rouge.lu

5. Quelles sont les démarches pour obtenir la CUSS?

Il faut s'adresser au service social de l'une de ces 5 associations pour demander la CUSS. L'assistante sociale va demander à la personne de préparer ses documents et justificatifs, puis de revenir un mois après. C'est au deuxième rendez-vous que la demande sera envoyée au ministère de la Santé qui accorde ou non la CUSS.

6. Que dire aux personnes qui la demandent ?

Il faut leur demander de s'adresser au service social de l'association sans rien leur promettre. Seule une enquête sociale réalisée par un(e) assistant(e) social(e) pourra vraiment garantir à la personne qu'elle a bien droit à la CUSS.

7. Comment organiser la facturation ?

Toutes les factures sont à envoyer à l'association mandatée CUSS où le client a son suivi social. C'est en effet cette association qui paye l'affiliation CUSS, les factures médicales et de pharmacie. Attention pour les soins dentaires, le client doit présenter deux devis et une validation sera demandée au MISA lors de son suivi social. Toutes les prestations médicales, lunettes ou autres, sont à facturer au prix de base. Pour les montants dépassants ces seuils, les frais seront à charge des clients (patients), tout comme les convenances personnelles (CP1-CP7). Sont uniquement pris en charge les frais de pharmacie résultant d'une ordonnance médicale.

- *Il se peut que le client n'ait pas de carte CNS – délivrée à la fin de la période de carence*
- *Il se peut que le fonctionnement dans le système de soins soit nouveau pour le client et qu'il a besoin d'être aiguillé, c'est pour cette raison que chaque client bénéficie d'un suivi social*
- *En tant que Service Social de MDM, nous soutenons l'intégration des personnes dans le système de soins / leur compréhension et leur gestion indépendante de leurs soins de santé*



*Si le/la patient(e) est affilié(e) à la CUSS (Couverture Universelle de Soins de Santé – CNS) par l’association Médecins du Monde Luxembourg **ALORS** veuillez envoyer la facture des frais médicaux ou pharmacie, qui doit être au :*

NOM du/de la patient(e), mais adressée à Médecins du Monde à :

*Médecins du Monde Luxembourg
c/o Nom du Patient
B.P. 34
L-4001 Esch/Alzette*

*Pour plus d’informations, n’hésitez pas à nous contacter par mail :
cuss@medecinsdumonde.lu*

ou par téléphone au : 28 89 23 71

Merci pour votre compréhension et votre engagement,

Le service social de Médecins du Monde Luxembourg